

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 AOÛT 2022

Présences :	Monsieur	Réjean Gouin	Maire
	Monsieur	François Dubeau	Poste #1
	Madame	Guylaine Beaulieu	Poste #2
	Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
	Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
	Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
	Monsieur	Sébastien Gariépy	Directeur général

Absences : Monsieur Louis-David Coutu Poste #6

1. Ouverture et constat du quorum

M. Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

2. Adoption de l'ordre du jour

0270-2022

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffes

4.1. Adoption des procès-verbaux

0271-2022

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : François Dubeau

Adoption des procès-verbaux des dernières séances du conseil :

4.1.1. Séance régulière du 18 juillet 2022.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
11-07-2022	Moisson Lanaudière	Maire	Demande aide financière
13-07-2022	Association des pompiers de Saint-Michel-des-Saints	Conseil	Demande de commandite activité-bénéfice
18-07-2022	Louis-David Coutu	Conseil	Démission poste de conseiller
27-07-2022	Marie-Ève Moreau	Direction générale	Démission poste d'inspectrice en bâtiment/environnement.
30-07-2022	Cindy Beaulieu et Raphael Robert	Direction générale	Demande nouvelle signalisation ch. Manawan
01-08-2022	Ministère de la Sécurité Publique	Direction générale	Inspections et vérifications en sécurité incendie 2022-2023
03-08-2022	Guylaine Richard	Direction générale	Démission préposée à l'accueil camping
08-08-2022	Camping Dynastie	Conseil	Demande de bacs supplémentaires pour collecte de matières résiduelles

4.3. Connexion Matawinie – Présentation

M. Philippe Duchesne, chargé de projet, est ici pour faire une brève présentation sur le développement du projet Connexion Matawinie, qui consiste au déploiement d'un réseau par fibre optique à travers tout le territoire de la MRC de la Matawinie.

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0272-2022

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	81 599.72 \$
5.1.2. Salaires	196 860.11 \$
5.1.3. Paiements automatisés	164 218.40 \$
5.1.4. Comptes à payer	206 306.43 \$

Représentés par les chèques #21765 à #21829, ainsi que par les dépôts directs #1520 à #1577.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période juillet et août 2022

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
21765	Boulet François, Boulet Justin	694.02 \$
21766	Bilodeau Alix	28.71 \$
21767	Visa	2,081.58 \$
21768	Purolator Inc	374.73 \$
21769	Tatto Una	1,332.82 \$
21770	9350-6343 Québec Inc.	6,668.55 \$
21771	Hydro-Québec	8,559.58 \$
21772	Postes Canada	753.90 \$
21773	Purolator Inc.	51.44 \$
21774	Telus Mobilité	986.78 \$
21775	Wex Canada Ltd	13,354.22 \$
21776	Xérox Canada Ltée	507.38 \$
21777	Acier Majeau & Fils Ltée	2,194.59 \$
21778	Bilodeau Sylvain	4,429.07 \$
21779	Caron Richard	40.00 \$
21780	Hydro-Québec	563.10 \$
21781	Les Pièces d'Équipement Bergor Inc	1,996.04 \$
21782	Municipalité St-Jean-de-Matha	3,362.52 \$
21783	Association des locataires	2,000.00 \$
21784	Visa	553.44 \$
21785	Fonds des Pensions Alimentaires	668.95 \$
21787	Hydro-Québec	8,297.85 \$
21788	Leblanc Natacha	40.00 \$
21789	Bell Canada	62.60 \$
21790	Wex Canada Ltd	12,497.55 \$

TOTAL: **72,099.42 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

1520	Bolduc Léa-Corinne	60.00 \$
1521	Ferland Colette	97.06 \$
1522	Gouin Réjean	21.12 \$
1523	Chambre de Commerce Haute-Matawinie	8,000.00 \$
1524	Municipalité St-Zénon	967.60 \$
1525	Satelcom Internet	354.52 \$

TOTAL: **9,500.30 \$**

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2022-07	Humania	15,257.39 \$
2022-07	Revenu Québec (D.A.S.)	29,994.50 \$
2022-07	Revenu Canada (D.A.S.)	21,008.71 \$
2022-07	Revenu Québec (D.A.S.)	25,988.62 \$

TOTAL : **91,378.20 \$**

Salaires	196,860.11 \$
Frais de Banque	284.35\$
Régime de retraite	14,719.04 \$
Remboursement int./pr	149,142.25\$
Accéo transphère	73.76 \$
Int. Prêt/1	\$
S.Q.	\$

TOTAL : **361,079.51 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 18 JUILLET 2022

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
21791	Lavoie Bernard	85.54 \$
21792	45 Degré Nord Inc	569.13 \$
21793	Albert Julie	13.19 \$
21794	Automobiles Réjean Laporte & Fils Ltée	303.74 \$
21795	Baribeau Jennifer	148.12 \$
21796	Bellerose Carl	503.20 \$
21797	Brandt	447.45 \$
21798	Certilab	954.42 \$
21799	Fonds d'Information sur le territoire	175.00 \$
21800	Garage Gervais Inc	1,291.29 \$
21801	Garage Tellier & Fils	192.86 \$
21802	Garage Mécapro	1,408.84 \$
21803	Garage Guy Rondeau Inc	640.98 \$
21804	Germain Tessier Enr	4,139.10 \$
21805	Joliette Hydraulique Inc	944.82 \$
21806	Joliette Sécurité	990.90 \$
21807	Les Ent. N. Charrette Inc.	689.85 \$
21808	Les Pneus & Soudures M. B. Enr	735.37 \$
21809	Les Services EXP Inc.	672.60 \$
21810	Location d'Outils MGM Inc.	71.85 \$
21811	Mécanique CADD Inc.	1,238.86 \$
21812	Ministre des Finances du Québec	121.00 \$
21813	Pharmacie Jean-François Lafrance	183.23 \$
21816	Pierre Mécanique	2,207.52 \$
21817	Prévention & Formation MGP	2,374.23 \$
21818	Purolator Inc.	67.46 \$
21819	Recyclage Frédéric Morin Inc.	2,733.64 \$
21820	Roux Marie-Noelle	7.91 \$
21821	Saint-Denis Sylvain	990.00 \$
21822	Sciences en Folie	488.64 \$
21823	Suspension Beaudry & Fils Inc.	1,075.54 \$



21824	Techno Diesel Inc.	576.21 \$
21825	Uline Canada Corporation	355.33 \$
21826	Bellerose Carl	134.58 \$
21827	Brandt	2,662.42 \$
21828	Purolator Inc.	23.68 \$
21829	Wolseley Canada Inc.	4,714.23 \$

TOTAL : **34,932.73 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

1526	Aquatechno Inc.	1,293.47 \$
1527	Aréo-Feu Ltée	420.24 \$
1528	Association des Gestionnaires en Sécurité Incendie	123.48 \$
1529	Astus Inc	158.67 \$
1530	Beauséjour Dominique	225.75 \$
1531	Bertrand Pierre Traitement de l'eau	4,300.06 \$
1532	Béton Généreux Inc.	1,484.91 \$
1533	BLR Motorisé Inc.	1,040.22 \$
1534	Boivin & Gauvin Inc.	730.00 \$
1535	Brault et Bouthillier	211.93 \$
1536	Chambre de commerce Haute-Matawinie	129.66 \$
1537	DeLaplante Michel	97.94 \$
1538	Dunton Rainville	3,886.66 \$
1539	E.B.I. Environnement Inc.	36,762.42 \$
1540	Équipement SH	1,499.46 \$
1541	Excavation Bellerose Inc	215.58 \$
1542	Félix Sécurité Inc.	21.79 \$
1543	Ferland Simon	17.56 \$
1544	Ferland Colette	32.71 \$
1544	GBI Expert-Conseils Inc.	26,444.25 \$
1546	Georges-H. Durand Ltée	375.45 \$
1547	Gestion KCR	136.25 \$
1548	Groupe Sports-Inter Plus	120.72 \$
1549	Harnois Énergie Inc	330.71 \$
1550	Joyal Philippe	110.14 \$
1551	Kimiko	4,349.68 \$
1552	L'Association des Pompiers St-Michel	468.00 \$
1553	Le Papetier	537.83 \$
1554	Librairie Martin Inc.	369.92 \$
1555	Martin & Lévesque Inc.	86.12 \$
1556	Maxi-Métal Inc.	910.77 \$
1557	Mécanique Jecc Ltée	201.21 \$
1558	M.R.C. Matawinie	25,370.27 \$
1559	Municipalité St-Zénon	884.06 \$
1560	Parro Info Développement Inc.	3,012.33 \$
1561	PG Solutions	1,155.02 \$
1562	Pièces d'Auto Joliette Inc.	2,703.84 \$
1563	Pigeon Michel	206.04 \$
1564	Produits Sany Inc	342.17 \$
1565	Radiotel Inc	126.42 \$



1566	Refuge La 2 ^e Chance	100.00 \$
1567	Rona Haute Matawinie	3,098.57 \$
1568	Saint-Georges Marie-Eve	429.28 \$
1569	Satelcom Internet	283.53 \$
1570	SCPF Section Locale 5261	3,378.69 \$
1571	Simpliciti International	105.84 \$
1572	Sylvio Champoux & Fils Inc	41,777.19 \$
1573	Therrien Jean-Guy	26.99 \$
1574	Wurth Canada Ltée	421.90 \$
1575	Buanderie St-Michel	92.27 \$
1576	Groupe BEI	656.97 \$
1577	Tremblay Huissier de Justice Inc.	108.76 \$

TOTAL : **171,373.70 \$**

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL : **206,306.43 \$**

5.2. Le Groupe Sports-Inter Plus - Devis

0273-2022

CONSIDÉRANT l'âge avancé des gradins autour du terrain de balle, ainsi que leur mauvais état ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'approuver le devis #D894707 de Le Groupe Sports-Inter Plus, au montant de 5 760 \$ plus taxes, afin de remplacer les gradins d'acier et de bois existants par des gradins en aluminium, qui seront beaucoup durables et résistants.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Laforest Nova Aqua Inc. – Offre de services

0274-2022

ATTENDU QUE la municipalité prévoit un développement touristique et résidentiel à court terme en secteur urbain ;

CONSIDÉRANT QUE les puits existants ont peine à répondre aux besoins en eaux actuels ;

CONSIDÉRANT QU'il est donc nécessaire d'effectuer des travaux pour l'actualisation de la capacité des puits municipaux et l'initiation de la recherche en eau souterraine sur le territoire municipal ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de mandater la firme Laforest Nova Aqua Inc., tel que recommandé par Les Services EXP Inc., pour un montant s'élevant à 12 131 \$ plus taxes, pour la caractérisation des puits municipaux et l'étude technico-économique détaillées en 4 phases, qui sont les suivantes :

- Phase I – Tavaux préliminaires puits existants (3 464 \$ plus taxes)
- Phase II – Travaux de terrain (4 863 \$ plus taxes)
- Phase III – Étude du potentiel hydrogéologique (1 372 \$ plus taxes)
- Phase IV – Avis technique (2 432 \$ plus taxes)

Adopté à l'unanimité.

5.4. Association des pompiers de Saint-Michel-des-Saints – Activité-bénéfice

0275-2022

CONSIDÉRANT QUE l'association des pompiers de Saint-Michel-des-Saints organise une activité-bénéfice à chaque année, afin d'amasser des fonds et de les redistribuer dans la collectivité ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accorder une montant de 500 \$ à l'association des pompiers de Saint-Michel-des-Saints, dans le cadre de leur activité-bénéfice de lave-auto qui se tiendra les 20 et 21 août prochain.

Adopté à l'unanimité.

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Projet minier Matawinie – Rapport mensuel

6.2. Opérateur(trice) temporaire – Embauche

0276-2022

CONSIDÉRANT l'affichage de poste ayant eu lieu le 21 juillet 2022 ;

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'embaucher Sandra Boisvert au poste d'opératrice temporaire (sur appel), en date du 27 juillet 2022, au taux horaire de 24.67 \$ et selon les termes de la convention collective en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

6.3. Préposé(e) à l'accueil du camping (temps partiel) – Embauche

0277-2022

CONSIDÉRANT l'affichage de poste ayant eu lieu le 13 juillet 2022 ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'embaucher James Caouette au poste de préposé à l'accueil du camping à temps partiel, à compter du 24 juillet 2022, au taux horaire de 19.51 \$ et selon les termes de la convention collective en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

7. Urbanisme & Environnement

7.1. Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats

7.2. Matricule 7273-77-2087- Retour demande de dérogation mineure

0278-2022

ATTENDU QUE la demande concerne le lotissement d'un chemin privé créant une intersection à moins de 175 mètres d'une intersection existante, ce qui contrevient à l'article 9.2.5 du règlement de lotissement 321-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur est peu achalandé et que le chemin se retrouve sur un domaine privé ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le chemin Beulac, plus précisément sur le lot 6 438 992 (matricule 7273-77-2087).

Adopté à l'unanimité

7.3. Matricule 7272-35-1902- Retour sur demande de dérogation mineure

0279-2022

ATTENDU QUE la demande concerne l'agrandissement d'une habitation à 1.4 mètres (partie arrière) et à 4 mètres (partie avant) de la limite de propriété latérale gauche, au lieu de 5 mètres, ce qui contrevient à l'article 7.12.6 du règlement de zonage # 320-1992. ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge que la demande ne cause aucun préjudice ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 381, rue Vic (matricule 7272-35-1902, zone Vb-10).

Adopté à l'unanimité

7.4. Matricule 9370-06-1449 – Demande de dérogation mineure

0280-2022

ATTENDU QUE la demande concerne l'agrandissement de l'habitation à 13.14 mètres (43.11 pieds) de la limite de propriété arrière au lieu de 14.27 mètres (46.82 pieds), ce qui contrevient à l'article 5.3.6 du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QU'un permis avait été émis afin d'ajouter une fondation sous l'habitation existante (partie habitable) ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est plus près de la limite de propriété arrière (Lac-Étroit) que ce que la réglementation en vigueur exige ;

CONSIDÉRANT QUE le permis n'a pas été respecté puisque la fondation « habitable » est plus grande que prévue au permis ;

CONSIDÉRANT QU'en réalisant les travaux, le bâtiment se situe actuellement à 13.14 mètres de la limite de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les dérogations mineures (MAMH) mentionne qu'une dérogation mineure ne peut être accordée que « si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis. » ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de demander l'avis d'experts juridiques afin de pouvoir traiter ce dossier en dérogation mineure tout en respectant le règlement sur les dérogations mineures du MAMH, pour la propriété située au 38, ch. du Lac-Étroit (matricule 9370-06-1449), tel que recommandé par le CCU (103 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.5. Matricule 6174-55-8031- Demande de dérogation mineure

0281-2022

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) à 6.85 mètres (22.47 pieds) de la limite de propriété avant au lieu de 12 mètres (39.37 pieds), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992 ;

ATTENDU QUE la demande concerne un garage qui aurait une hauteur supérieure à celle de l'habitation (21 pieds et 1 pouce au lieu de 18 pieds et 1 pouce), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2 du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE pour la hauteur du bâtiment, en apparence, due à la topographie, la situation ne sera pas vraiment différente avec un garage ayant une hauteur de 18' 1" ou 21 1";

CONSIDÉRANT QUE la dimension du terrain (peu profond) ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur est très isolé et très peu achalandé (Zec Colin) ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 470, ch. du Lac-Colin (matricule 6174-55-8031), tel que recommandé par le CCU (104 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.6. Matricule 7376-59-4531- Demande de dérogation mineure

0282-2022

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) ayant une superficie de 1500 p² au lieu de 1200 p² et ayant une superficie supérieure à celle de l'habitation (1500 p² au lieu de 1023 p²), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment n'aura pas une superficie deux (2) fois supérieure à l'habitation ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 40, ch. Lamarche (matricule 7376-59-4531), tel que recommandé par le CCU (105 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

8. Avis de motion :

8.1. Avis de motion – Règlement 704-2022 (Taux d'imposition des droits de mutation immobilière)

0283 -2022

Mme Guylaine Beaulieu donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 704-2022 et avis de la présentation du projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par Mme Guylaine Beaulieu, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif au taux d'imposition des droits de mutation immobilière. Mme Beaulieu demande la dispense de lecture règlement étant donné que des copies du projet de règlement sont remises dans l'assistance, séance tenante Le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie, sur demande ou sur le site www.smds.quebec

9. **Adoption des règlements :**

9.1. **Règlement 695-2022 (Allées d'accès et stationnements)**

0284-2022

CONSIDÉRANT la modification du pourcentage de pente des allées d'accès au chapitre 2 du projet de règlement, passant de 20 % à aucun pourcentage exigé ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'adopter le règlement 695-2022 (Allées d'accès et stationnements).

Adopté à l'unanimité

9.2. **Règlement 700-2022 (Abrogation du règlement 668-2020 relatif à la tarification du fonds pour la préservation du réservoir Taureau)**

0285-2022

Proposé par : Guylaine Beaulieu
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'adopter le règlement 700-2022 (Abrogation du règlement 668-2020 relatif à la tarification du fonds pour la préservation du réservoir Taureau).

Adopté à l'unanimité

9.3. **Règlement 701-2022 (Remboursement des frais de repas et de déplacements des élus(es) et employés(es) municipaux)**

0286-2022

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'adopter le règlement 701-2022 (Remboursement des frais de repas et de déplacements des élus(es) et employés(es) municipaux).

Adopté à l'unanimité

9.4. **Règlement 702-2022 (Abrogation et remplacement du règlement 690-2022 relatif à la réfection du chemin du Lac-Taureau et du chemin St-Ignace Nord)**

0287-2022

Proposé par : Guylaine Beaulieu
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'adopter le règlement 702-2022 (Abrogation et remplacement du règlement 690-2022 relatif à la réfection du chemin du Lac-Taureau et du chemin St-Ignace Nord).

Adopté à l'unanimité

9.5. Règlement 703-2022 (Abrogation et remplacement du règlement 588-2016 relatif au contrôle et à la garde des animaux de compagnie)
0288-2022

Proposé par : Guylaine Beaulieu
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'adopter le règlement 703-2022 (Abrogation et remplacement du règlement 588-2016 relatif au contrôle et à la garde des animaux de compagnie).

Adopté à l'unanimité

9.6. Règlement 699-2022 (Usages communautaires d'envergure pour la zone Ra-4 uniquement)
0289-2022

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'adopter le second projet de règlement 699-2022 (Usages communautaires d'envergure pour la zone Ra-4 uniquement).

Adopté à l'unanimité

10. Loisirs & Parcs :

10.1. Rendez-vous Country 2022 – Demande d'autorisation

0290-2022

ATTENDU QUE le Rendez-vous Country apporte un fort achalandage à notre communauté, donc plus propice aux ventes de garage ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu d'autoriser les ventes de garage, sans permis, durant la période du Rendez-vous Country, soit du 1^{er} septembre au 4 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité

10.2. Protocole d'entente CORVSMD-C22-01 « Projet de Skate-park » - Demande de prolongation de délai

0291-2022

ATTENDU QUE lors de l'appel d'offre public, ayant eu lieu du 22 avril au 27 mai 2022, aucune compagnie n'a soumissionné suite au fait d'horaires trop chargés pour la saison 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite mener à terme ce projet et doit absolument faire la demande d'un certificat d'autorisation au MELCC pour sa réalisation ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de déposer une demande de prolongation, jusqu'au 1^{er} décembre 2023, pour ce qui est du protocole d'entente FRR – Volet 2 CORVSMS-R22-01 « Projet de Skate-Park ».

Adopté à l'unanimité

11. Hygiène du Milieu

11.1. Camion dix roues avec benne à chargement latéral – Appel d'offre 0292-2022

ATTENDU QU'en juin dernier, la municipalité a fait l'essai d'un camion dix roues avec benne à chargement latéral avec une plus grande capacité, soit 12 tonnes. Ce qui améliora considérablement la logistique des collectes ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de mandater Sébastien Gariépy, directeur général, afin de procéder à un appel d'offre public pour l'acquisition d'un camion dix roues avec benne à chargement latéral, Western Star, 2019, ayant une capacité de 12 tonnes.

Adopté à l'unanimité

12. Travaux publics

12.1. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Modifications

0293-2022

ATTENDU QUE les soumissions obtenues lors du processus d'appel d'offres se sont retrouvées plus élevées que prévu à l'aide financière accordée par le Ministère des Transports, annoncée dans la lettre reçue le 17 juin dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le cas échéant, pour conserver la lettre d'annonce, le Ministère nous propose de réduire l'envergure des travaux, afin de se rapprocher des coûts totaux estimés du montage financier initialement élaboré ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposés dans ledit dossier ont été admises et approuvées par le Ministère des Transports ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de terminer les travaux autorisés et de respecter l'échéancier de réalisation de travaux avant le 17 juin 2023.

Adopté à l'unanimité

13. Sécurité Publique

13.1. Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Demande d'aide financière

0294-2022

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire une demande d'aide financière au PRACIM pour son projet de construction d'une caserne selon les normes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tous dépassement de coûts.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière et de mandater Sébastien Gariépy, directeur général, à signer tout document se rattachant à la demande, au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Adopté à l'unanimité

13.2. Service incendie – Garde externe

0295-2022

ATTENDU QUE le département du service incendie est souvent incapable d'atteindre les effectifs obligatoires pour répondre aux appels d'urgence ;

ATTENDU QUE la municipalité doit, lors d'un manque d'effectifs, recourir à un service de couverture de caserne provenant d'autres municipalités, ce qui engendre des coûts importants ;

ATTENDU QUE l'implantation d'une garde externe peut aider le département à atteindre les objectifs minimaux sur la disponibilité des officiers et pompiers.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'octroyer une prime de garde pour un officier et 4 pompiers lors de période d'achalandage ciblée par le département et selon les dispositions suivantes :

- 1,61 \$/h pour l'officier
- 1,34 \$/h pour les pompiers

Adopté à l'unanimité

14. Administration

14.1 Ministère des Transports – Demande nouvelle signalisation

0296-2022

ATTENDU la correspondance de Mme Cindy Beaulieu et M. Raphaël Robert, nouveaux résidents au 990, chemin Manawan, demandant une nouvelle signalisation indiquant la présence d'enfants et de transport scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse du secteur est assez élevée et que la route appartient au MTQ ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de faire la demande d'autorisation au Ministère des Transports pour l'installation prochaine de signalisation indiquant la présence d'enfants et de transport scolaire ;

Adopté à l'unanimité

14.2. SDPRM – Entente provisoire

0297-2022

ATTENDU QUE la résolution 0165-2022 mentionne que la gestion des guérites du débarcadère du quai fédéral, du débarcadère, sentier pédestre et de l'aire de repos de la Baie-Dominique, de la plage municipale, du débarcadère de la plage municipale, de la plage et du chalet de la Pointe-Fine, ainsi que le camping municipal à la SDPRM selon les conditions de l'entente ;

ATTENDU QUE l'entente n'est pas finalisée et que le transfert doit s'effectuer en date du 18 septembre 2022 ;

ATTENDU QUE les parties désirent toujours procéder au transfert en date du 18 septembre 2022 ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu d'autoriser Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier à signer une entente provisoire regroupant les principales conditions de transferts et que celle-ci soit maintenue tout au long des négociations avec la Société de Développement des Parcs Régionaux de la Matawinie devant conduire à une entente permanente de gestion et de transfert d'actifs.

Notez que Francis Lacelle s'est retiré
Adopté à l'unanimité

**14.3. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements
Climatiques – Constat d'infraction**

0298-2022

CONSIDÉRANT QUE le 10 septembre 2021, le Directeur des poursuites criminelles et pénales émettait un constat d'infraction à la municipalité pour avoir effectué en mai 2018 des travaux de réfection du chemin du Lac Taureau, sans avoir préalablement obtenue une autorisation du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été faits par la municipalité de manière urgente, suite à l'affaissement d'une partie du chemin du Lac Taureau qui avait pour effet d'isoler une partie importante du territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'afin de régler le dossier, suite à des discussions entre le procureur de la Poursuite et le procureur de la municipalité, les parties en sont venues à une entente quant à l'amende et les frais, en contrepartie d'un plaidoyer de culpabilité ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;
- **QUE** la Municipalité mandate les procureurs qui ont comparu en son nom dans le présent dossier, soit *Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.* à produire un plaidoyer de culpabilité dans le dossier numéro 705-61-126193-222 aux conditions suivantes :

○ L'amende minimale prévue par la Loi:	15 000 \$
○ Frais de constat:	0 \$
○ Frais de la poursuite :	3 000 \$
○ Contribution :	3 750 \$

Total : 21 750 \$

- **QUE** le greffier-trésorier soit autorisé à émettre un chèque de 21 750\$ à l'ordre du ministre des Finances en paiement de cette amende suivant réception d'un avis de jugement en ce sens.

Adopté à l'unanimité

14.4. Élection partielle 2022 – Date de scrutin

0299-2022

ATTENDU QU'en date du 18 juillet 2022, M. Louis-David Coutu, a annoncé, par écrit, sa démission du poste de conseiller #6 ;

ATTENDU QUE les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums*, sous l'article 335 et suivants, établissent les règles d'une élection partielle ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Gilles Sénécal



Il est résolu de déclencher les procédures pour une élection partielle qui aura lieu le 30 octobre 2022 ;

Adopté à l'unanimité

14.5. Élection partielle 2022 – Approbation des salaires

0300-2022

ATTENDU l'élections partielle municipale prévue le 30 octobre 2022 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2), le conseil municipal a le pouvoir d'établir un tarif de rémunération ou d'allocation pour les fonctions exercées par les membres du personnel électoral égal ou supérieur à celui fixé par la Loi ;

ATTENDU QU'une partie du travail électoral est réalisé par les employés municipaux ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- **QUE** la rémunération pour le personnel électoral qui est membre du personnel de la Municipalité soit le même taux horaire simple que le salaire habituel de l'employé ;
- **QUE** la rémunération pour le personnel électoral n'étant pas membre du personnel de la Municipalité soit :

Secrétaire commission de révision	19 \$/h
Préposé au vote	19 \$/h
Primo	19 \$/h
Agent réviseur	18,35 \$/h
Scrutateur	18,35 \$/h
Secrétaire de bureau de vote	16,52 \$/h

Adopté à l'unanimité

14.6. Fabrique Notre-Dame-des-Montagnes – Cession des bâtiments

0301-2022

ATTENDU QUE la Fabrique Notre-Dame-des-Montagnes a soulevé l'intention de vendre l'église, le presbytère et le garage à la municipalité pour une sommes symbolique ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente pour la cession des bâtiments doit être conclu entre la Fabrique et la Municipalité ;

ATTENDU QUE les élus veulent se doter d'un rapport d'expert pour la remise aux normes des bâtiments ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu de mandater une firme spécialisée en évaluation de bâtiments, afin d'obtenir un rapport architectural et une évaluation de remise aux normes pour l'église se situant au 401, rue Brassard.

Adopté à l'unanimité

14.7. Rue St-Michel – Retrait de signalisation

0302-2022

ATTENDU QUE la signalisation se trouvant face au salon de coiffure Nathalie, situé au 191, rue St-Michel, n'est pas adéquate concernant le stationnement ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de retirer le panneau de signalisation, indiquant un stationnement réservé uniquement aux personnes handicapées, situé en face du salon de coiffure Nathalie au 191, rue St-Michel.

Adopté à l'unanimité

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

0303-2022

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

La séance est levée à : 21 H 21

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général / greffier-trésorier